



Question écrite N° : 39

Pollution Tabeillon

Les médias régionaux que sont Le Quotidien Jurassien (QJ) et Radio Fréquence Jura (RFJ) nous apprennent en date du 20.08.2018 que le ruisseau du Tabeillon avait été pollué à deux reprises. Le conseiller communal en charge précisait « *que des prélèvements d'eau ont été effectués les deux jours. Des investigations ont aussi été menées le long du cours d'eau en collaboration avec l'Office cantonal de l'environnement et toutes les installations industrielles ont été visitées (...). Il évoquera encore ce problème pendant la séance de l'exécutif de la commune de Haute-Sorne, afin de voir si d'autres mesures doivent être prises* » (extrait de l'article du QJ du 20.08.2018).

Ces mêmes médias revenaient le 21.08.2018 sur cette information : « *L'Office de l'environnement a découvert qu'il y avait eu deux pollutions différentes dans le ruisseau et que ce sont des privés qui en sont à l'origine. Les recherches portent leurs fruits à Glovelier. Si l'enquête continue après la pollution du Tabeillon qui a tué une soixantaine de poissons, l'Office de l'environnement a pu réunir certains éléments. Il s'avère que deux pollutions différentes ont touché le ruisseau du village vadais. La première a eu lieu mercredi et samedi et se matérialisait sous forme de mousse. La deuxième s'est déclarée dimanche sous forme de liquide de coloration blanche. Toutes deux ont touché le haut de Glovelier. Les premières conclusions ont pu également déterminer qu'il ne s'agit pas de pollutions industrielles et que ce sont bien des privés qui en sont à l'origine. L'analyse des eaux est en cours et devrait permettre d'amener de nouveaux éléments dans cette enquête* » (extrait de l'article publié sur le site internet de RFJ : www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20180821-Pollution-a-Glovelier-l-enquete-avance.html).

A noter encore que, en date du 18.08.2018, le conseiller communal en charge avait déjà relayé, photos à l'appui, l'annonce de ces pollutions via le réseau social Facebook, avec ce commentaire : « *Alerte à Glovelier ! Pollution du Tabeillon, qui déverse des rejets d'eau souillée ou autre ??? Qu'on se le dise ! Si c'était moi, je ne dormirais pas bien : ça, ÇA NE VA PAS !!!* » Un citoyen avait alors répondu : « *On n'a même pas averti les pompiers pour une dépollution (si possible) au moins aller voir. Je suis responsable des pompiers pompiers Glovelier. Dommage* ». Réponse du conseiller communal concerné « *Hello (...), absolument raison, désolé mauvais réflexe, d'autant plus de ma part !!...on s'est concentré sur la recherche ; donne moi ton mobile* ».

Tout ceci amène de ma part les questions suivantes :

Quelles sont les résultats de la discussion du Conseil communal, évoquée dans l'article du QJ du 20.08.2018 ? Quelles mesures ont été prises ?

Quels sont les résultats des analyses ? Quels produits se trouvent à l'origine de ces pollutions ?

Où en est l'enquête ?

Quelles sont les conséquences pour le Tabeillon, la population et les privés à l'origine de ces pollutions ?

Quelle procédure le conseiller communal en charge doit-il effectuer lors d'une annonce de pollution des eaux

Comment est-ce que la communication a-t-elle été gérée : cette pollution a-t-elle fait l'objet d'un tout-ménage pour informer les citoyens du village concerné ? A-t-elle fait l'objet d'une information via le site internet de la commune ?

Quelle est la procédure à suivre lorsqu'un citoyen constate une pollution des eaux ?

Quels moyens de communication le Conseil communal prévoit-il d'utiliser pour donner l'alerte, lorsqu'une telle pollution se produit ?

Comment est-ce que le Conseil communal compte-t-il prévenir, à l'avenir, ce type de pollutions ?

Groupe Haute-Sorne Avenir
Valérie Soltermann

